

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 31 MAI 2011 A 19H**

PRESENTS :

M GABAS / M GUASCH / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / M LABURTHE / M DECHE / Mme LABAT M / MME LEJEUNNE / MME SEMPERE / M DESANGLES / M LABERGERE / M COURREGES / M FALTRAUER / MME LABAT A / MME MAGNOUAC / M BENOIT / M BOUNET / MME ROLANDO

EXCUSES :

MME ARSLANIAN / M AZANZA / MME LABARRERE / MME FOURTEAU-MONTPEZAT / MME GREGNANIN / MME OUAHABI / M COMET

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

MME ARSLANIAN / M AZANZA / MME LABARRERE / MME GREGNANIN / M COMET

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande au Conseil Municipal l'inscription d'une 6^{ème} question (transmise par mail). Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. INSCRIPTION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT
 2. FERIA 2011 – TARIFS
 3. DEROGATIONS INSCRIPTIONS GROUPE SCOLAIRE FELIX SOULES
 4. REHABILITATION DISPENSAIRE
 5. SUBVENTIONS BP MODIFICATIONS
 6. CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNE/COMITE D'ANIMATION ET DES FETES D'EAUZE
- QUESTIONS DIVERSES

1. INSCRIPTION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

La Trésorerie a refusé de payer en section d'investissement divers matériels et équipements mobiliers au motif que le prix unitaire est inférieur à 500 €. Il s'agit par exemple de :

* 5 tables doubles, 13 chaises et 10 casiers achetés pour faire face à une forte augmentation des élèves à la rentrée 2011.

Le motif invoqué a été : "ne figurent pas l'annexe de l'arrêté du 26/10/2010 dans la catégorie enseignement". Cependant le mobilier et le matériel de bureau figurent dans ladite annexe.

* de nouveaux livres pour la bibliothèque alors que la circulaire INT BO 200059C du 26/02/2002 dit que "les acquisitions d'ouvrages nouveaux ayant pour objet de compléter le fond documentaire dans le cadre d'un accroissement du nombre d'ouvrages s'analysent comme des dépenses d'investissement"

* le remplacement de la porte du groupe scolaire (porte d'accès à la cour) suite à une infraction, alors même que le non remplacement de cette porte rendrait l'immeuble impropre à sa destination "locaux d'enseignement dont l'accès est limité à une certaine catégorie de personne". Sans une porte fermant correctement, n'importe qui peut avoir accès aux locaux.

* une cuve à gasoil et divers autres matériels

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer l'inscription de ces dépenses en section d'investissement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. FERIA 2011 – TARIFS

Depuis le passage en régie en 2009, le conseil doit fixer le prix des places pour les spectacles taurins et autres.

- en ce qui concerne la corrida, il est proposé de reprendre les mêmes prix qu'en 2009 et 2010, à savoir :

	Ombre Présidence	Ombre	O/S	T1	Soleil T4 Découvert
BARRERA	80	75	65	60	55
C/BARRERA	75	70	60	55	50
DELANTERA 1	65	60	55	50	45
DELANTERA 2	65	60	55	50	45
FILE 1	60	55	50	45	40
FILE 2, 3, 4 (Couvert)	55	50	45	40	30
FILE 5, 6, 7 (Couvert)	50	45	40	35	20
FILE 8 (Couvert)	45	40	35	25	15

- pour la novillada non piquée du dimanche matin, il est proposé :

BARRERA NUMEROTEES : 15 €

AUTRES PLACES : 12 €

(Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)

- un tarif pour les peñas aux conditions suivantes :

- minimum 10 personnes

- 1 pack **Soleil** :

■ 1 corrida S (place à 20 €)

■ 1 novillada S (place à 12 €)

■ 1 repas (20 €)

50 € (au lieu de 52 €)

1 pack **Ombre**

■ 1 corrida O (place à 45 €)

■ 1 novillada O (place à 12 €)

■ 1 repas (20 €)

70 € (au lieu de 77 €)

- un tarif V.I.P aux conditions suivantes : 1 parking VIP + 1 billet novillada + 1 repas/animations + 1 billet corrida + Tertulia avec apéritif (les billets sont en delantera ombre) => 100 €
- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €
- le prix du repas de 13H organisé par le Club Taurin Elusate sera de 20€.
- vente d'espaces publicitaires dans le dépliant (réservation) de la corrida :

1/8 page	=	150 €
¼ page	=	300 €
½ page	=	600 €
1 page	=	1200 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

=> Monsieur le Maire précise que pour le tarif Pack VIP, on retire le petit déjeuner du pack pour ne pas pénaliser le Club Taurin qui propose ce petit déjeuner à tous pour 3 €.

=> Monsieur DESANGLES demande que les tarifs des places soient augmentés compte-tenu du déficit annuel de la corrida.

Monsieur le Maire rappelle que la corrida à ÉAUZE est une tradition.

Il s'en suit un débat où les conseillers opposés à la corrida expriment leur avis avec passion tout comme les pro corrida le font.

Monsieur le Maire se dit favorable à un débat spécifique sur le sujet en présence de personnalités reconnues des deux parties.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité - 1 contre (M Delsangles – 2 abstentions (Mme Lejeune et M Labergeyre).

3. DEROGATION INSCRIPTION GROUPE SCOLAIRE FELIX SOULES ET MATERNELLE

a) Monsieur et Madame LAUTH reprennent l'activité de Monsieur DEPIS qui part à la retraite. N'ayant pas trouvé d'opportunité de location sur ÉAUZE, ils vont résider à Courrensan mais souhaitent scolariser leurs enfants à ÉAUZE, deux au collège, un à maternelle et un autre au groupe scolaire.

Monsieur le Maire, compte-tenu de l'activité commerciale et artisanale sur ÉAUZE et donc du paiement des taxes locales, propose un avis favorable.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Celui-ci émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Monsieur DOS SANTOS et Madame COSTA demeurant à Manciet, souhaitent inscrire leur enfant Hugo au groupe scolaire Félix Soulès. Il est suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et a été orienté à Jegun.

La maman travaille à Jeldwen et le papa chez Monsieur BADOR à Ramouzens.

La commune de Manciet ne participera pas.

Monsieur le Maire propose un avis défavorable pour des raisons d'orientation dans une structure spécialisée, le groupe scolaire ne permettant pas d'accueillir un enfant qui a bénéficié d'une orientation MDPH sur le centre de Jegun.

Un avis réservé, pour les mêmes raisons, a également été transmis à Monsieur le Maire par Madame DUPERIER Directrice du groupe scolaire après un entretien qu'elle a eu avec la psychologie scolaire.

Monsieur le Maire souhaiterait que les critères pour accepter ce type de dérogation soient revus en y ajoutant, entre autre, quand la commune de résidence n'a pas d'obligation et ne souhaite pas participer, que le critère lien fiscal avec la commune d'ÉAUZE soit pris en compte.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Celui-ci émet un avis défavorable à l'unanimité à cette dérogation.

4. REHABILITATION DISPENSAIRE

Après différents entretiens avec les services du Conseil Général-DSD, il a été convenu de la nécessité de réaliser des travaux de mises aux normes et d'agencement intérieur des locaux occupés par la permanence d'action sociale du secteur sis 39 avenue des Pyrénées à Eauze.

En janvier 2011, les services DSD ont transmis leurs besoins.

Les services techniques et Monsieur Merchan ont défini les travaux à réaliser et les ont chiffrés. Vous trouverez eu copie du plan projeté ainsi que des coûts estimés.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ces travaux avant que Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Général en sollicitant un nouveau loyer intégrant ces travaux. Le loyer proposé serait de 838 € mensuels (10 044 €/an).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe sous réserve de l'acceptation du loyer correspondant par le Conseil Général.

5. SUBVENTION BP MODIFICATIONS

a) Lors du vote du budget, la demande de subvention de la Ligne contre le Cancer n'avait pas été reçue. Elle a été transmise le 10 mai dernier.

Monsieur le Maire propose comme l'année précédente une participation de 150 € et de la prélever sur la réserve inscrite au compte 657 lors du vote du BP 2011.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Il émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Toujours dans ce même vote, une erreur matérielle a été faite dans l'inscription de la subvention pour les animations "théâtre".

Depuis plusieurs années une convention était signée avec les Tréteaux de l'Armagnac. Or cette association a déposé le bilan et une autre association "Mémoire en Scène" a pris la suite avec les mêmes intervenants ou presque. Cela s'est traduit par une erreur dans la désignation du bénéficiaire "Tréteaux de l'Armagnac" pour "Mémoire en Scène".

Afin de pouvoir payer la subvention à cette dernière association, avec qui la commune signé la convention, il faut que le Conseil Municipal délibérer à nouveau.

La proposition est :

- tréteau de l'armagnac	- 2600 €
- mémoires en scène	+ 2600 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Il émet un avis favorable à la majorité : 1 abstention M Courrèges.

6. CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNE / COMITE D'ANIMATION ET DES FETES D'ÉAUZE

Comme le prévoit la Loi du 12 avril 2000, une convention d'objectifs est nécessaire entre la commune et toute association qui perçoit une subvention supérieure à 23 000 €.

Une convention a été signée en 2010 avec le Comité d'Animation et des Fêtes d'ÉAUZE valable un an.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention en y intégrant une clause de reconduction tacite (vous avez eu copie du projet de convention), le montant de la subvention étant voté tous les ans au moment du budget.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Il émet un avis favorable à la majorité : 1 abstention M Courrèges.

QUESTIONS DIVERSES

M DECHE : président de la CEE rappelle que le 11 août 2011, la CEE organise à la fois le concours départemental de la blonde d'aquitaine et le concours départemental des chevaux de trait.

Il avait pour cela sollicité une subvention auprès au Conseil Général, elle lui a été refusée.

=> M le Maire a vu le président de la commission agricole qui lui a affirmé que cette décision serait revue et qu'une aide sera octroyée à la CEE.

M DECHE rappelle que le dimanche 5 juin aura lieu le premier marché gourmand de la saison avec apéritif, animation musicale, etc.

MME ROLANDO : fait part de ses déboires avec la gendarmerie de Montréal au titre de Président du Salon des Antiquaires.

Il s'agit d'un problème d'affichage. Les bénévoles du salon ont installé des affiches Aquilux sur les poteaux EDF et France Telecom dans un rayon de 30km autour d'Eauze.

C'est de l'affichage sauvage. Elle est convoquée à la gendarmerie de Montréal vendredi 3 juin à 14H30 et la gendarmerie transmettra au procureur.

=> M DECHE a eu les mêmes problèmes en 2010 pour les mêmes raisons pour l'affichage de la CEE.

=> M le Maire interviendra auprès du Commandant de brigade.

MME LABARTHE : rappelle que ce week-end 4 et 5 juin, il y a les Journée Nature avec une randonnée Nature et la Fête de la Pêche.

La séance et levée à 20H30.